



Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.commerce-exterieur.gouv.fr

Paris, le 1^{er} mars 2013
N° 192

Nicole BRICQ, ministre du Commerce extérieur, salue l'adoption par l'Assemblée Nationale d'une résolution sur le projet de règlement sur la réciprocité dans l'accès aux marchés publics

La résolution, votée hier soir à l'unanimité par les députés, approuve les orientations du projet de règlement européen qui prévoit **d'exclure des procédures d'appels d'offres au sein de l'Union Européenne, les entreprises des pays tiers dont les marchés publics resteraient fermés.**

La Commission estime en effet à **12 milliards d'euros le manque à gagner pour les entreprises européennes** lié à la fermeture des marchés de la part de pays tiers. La France soutient l'adoption de ce règlement mais se heurte à des oppositions au sein des Etats membres. Elle a ainsi demandé à la Présidence irlandaise, avec l'appui de la Commission européenne, de poursuivre les discussions, et le texte devrait passer en première lecture eu Parlement européen en début d'année prochaine.

Pour Nicole BRICQ « *Ce soutien apporté par le Parlement français est précieux car il prouve la détermination de la France à agir pour que les entreprises européennes jouent à armes égales dans la compétition internationale. Certains pays associent réciprocité et protectionnisme. Ils se trompent. Le principe reste bien l'ouverture des marchés mais avec des règles du jeu équitables. L'Europe est le premier marché du monde avec 500 millions de consommateurs. Il faut qu'elle s'appuie sur cette force pour se faire entendre et respecter sur la scène internationale. Je me suis rendue en Allemagne, en Italie, en Espagne, en Pologne, au Danemark...pour trouver des alliés de la réciprocité. Il faut faire œuvre de pédagogie. Je m'y emploie* ».

La ministre tient tout particulièrement à saluer le travail conduit par Seybah DAGOMA, Députée de Paris, et Marie-Louise FORT, Députée de l'Yonne, qui dans le cadre de leur mission d'information sur le juste échange au plan international se sont saisies de la question de la réciprocité.

Contact presse :
Perrine DUGLET 01 53 18 46 89